



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

UNESCO

Question écrite n° 112095

Texte de la question

M. François Grosdidier appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité de développer l'enseignement de la médecine environnementale. Le 7 mai 2004, à l'UNESCO, se sont réunis, dans une même volonté, scientifiques internationaux de renom, médecins, représentants des associations de protection de l'environnement et de malades. De cette union entre scientifiques et organisations non gouvernementales est né l'Appel de Paris, déclaration historique et incontournable sur les dangers sanitaires de la pollution chimique. Dans le mémorandum de l'appel, 164 recommandations et mesures à mettre en oeuvre dans le domaine de la santé environnementale afin d'atténuer ou d'éviter les crises de santé publique que traverse aujourd'hui et risque de traverser demain l'ensemble des États membres de l'Union européenne, Ces recommandation et mesures proposent notamment la création d'une nouvelle discipline médicale : la médecine environnementale. Il lui demande de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112095

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12654